



PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 29 août 2019

## Communiqué de Presse

### Etiage 2019 : renforcement important des mesures de restrictions des usages de l'eau

Ces derniers jours ont été secs sur le département de la Dordogne et cette situation conjuguée à une hausse notable des températures, a entraîné une forte chute des débits des cours d'eau, y compris des cours d'eau structurants. Cette situation est appelée à s'accroître, du fait des fortes températures attendues dans les prochains jours, et de l'absence de précipitations.

Ainsi après consultation des membres du comité départemental de gestion de l'eau, **le Préfet de la Dordogne a décidé d'instaurer de nouvelles mesures de restrictions des usages de l'eau sur les bassins versants suivants :**

- **l'Isle aval, le Manoire, la Dronne amont (non réalimentée), et la Dordogne Aval** qui ne faisaient l'objet d'aucune restriction, **passent en Alerte** (interdiction de prélèvement 1 jour par semaine ou baisse des débits de prélèvement de 15%).
- **L'Auvézère, la Loue, le Blême, et la Nauze** passent en **alerte renforcée** (interdiction des prélèvements agricoles = 3,5 jours par semaine) ;
- **la Crempse, la Chironde, le Coly, le Bandiat et la Tardoire** passent en **crise** (interdiction totale des prélèvements, quel que soit l'usage).

**Ces évolutions seront applicables à compter du vendredi 30 août à 08h00.**

**En outre, afin de préserver durablement l'ensemble des ressources en eau, les mesures relatives aux usages domestiques de l'eau sont également maintenues.** L'arrêté du 23 juillet 2019 sera prorogé d'un mois.

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat ([www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 3 septembre à la préfecture de la Dordogne.

---

#### Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle  
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - [aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr](mailto:aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr)



@prefecture24



@Prefet24

---